

FONCIERE ATLAND S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice de 3 mois clos le 31 mars 2007

Société anonyme Foncière Atland
au capital de 16.092.505 euros
siège : 10 avenue George V
Paris (Ile de France)

Siret n° 598.500.775 / code NAF 741 J

Mazars Duparc et Associés

Commissaires aux comptes

53 rue Louis Pasteur - 76130 Mont-Saint-Aignan

KPMG Audit

1 Cours Valmy – 92923 Paris la Défense cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

*Exercice de 3 mois clos
le 31 mars 2007*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ou engagement nouveaux, conclus au cours de l'exercice et visés à l'article L.225-38 du code de commerce.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

21. Conventions conclues avec la société par actions simplifiée ATLAND

21.1 Convention d'assistance administrative

• Nature et objet :

Convention d'assistance administrative de nature financière, comptable et juridique.

• Modalités :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure une convention d'assistance administrative de nature financière, comptable et juridique avec la société ATLAND moyennant une rémunération mensuelle de 10.000 Euros hors taxes pour l'année 2007.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'un montant de 30.000 Euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

21.2 Convention de prestations de conseil et d'assistance en management

• Nature et objet :

Convention de prestations de conseil et d'assistance en management, notamment conseil en stratégie de développement, conseil en investissement, conseil et assistance en matière de communication, assistance en matière de recrutement et relations avec les tiers.

• Modalités :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure une convention de prestations de conseil et assistance en management avec la société ATLAND moyennant la facturation par la société ATLAND d'une rémunération annuelle de 100.000 Euros hors taxes pour l'année 2007.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'un montant de 25.000 Euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

22. Convention de licence de la marque Atland conclue avec des administrateurs

• Nature et objet :

Convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND dont Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE sont propriétaires.

• Modalités :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure avec Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE une convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND, en France, moyennant une redevance annuelle de 20.000 Euros hors taxes.

Cette convention conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'un montant de 5.000 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris la Défense, le 27 juillet 2007

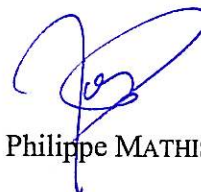
Les commissaires aux comptes

Mazars Duparc et Associés



Michel ASSE

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.



Philippe MATHIS